

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1776/SG/FP portant rectificatif à l'arrêté n° 1229/SG/FP du 8 août 1968 ouvrant des concours professionnels d'accès à des corps du cadre territorial des Postes et Télécommunications.

n° 1776/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
22 novembre 1968

Numéro JO
n° 24 du 10/12/1968

Date du numéro
10 décembre 1968

TEXTE INTÉGRAL

L'article premier de l'arrêté n° 1229/SG/FP du 8 août 1968, ouvrant des concours professionnels d'accès à des corps du Cadre territorial des Postes et Télécommunications est modifié comme suit : Au lieu de : « Agent stagiaire (branche exploitation) — spécialité télétype 1 » Lire : « Agent stagiaire (branche exploitation) — spécialité télétype 2 »